

La stratégie de Châlons-en Champagne pour rebondir

Développement des territoires Publié le jeudi 4 février 2016

Châlons-en-Champagne est un cas d'école des profondes mutations en cours dans les territoires : elle a subi coup sur coup le départ de ses deux bataillons et la perte de son statut de capitale régionale, le tout sur fond de déclin industriel. Comment relancer son développement économique dans ces conditions ? Fort d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), d'un classement en zone de restructuration de défense, la ville cherche à "réinventer" son avenir. Au coeur de cette stratégie : la redynamisation du centre-ville et le développement de quatre filières ("silver economy", "smart agriculture", énergies renouvelables et logistique intermodale), la réorganisation du rôle de la collectivité, et le soutien de projets viables dans le temps.

Après le départ de 1.000 militaires (soit 1.000 familles et quelque 3.000 personnes), la ville de Châlons-en-Champagne bénéficie d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), signé en septembre 2015. Ce contrat a naturellement pris le relais d'un précédent dispositif (plus léger), le plan local de redynamisation (PLR), lancé en 2013 dans le cadre des premiers effets de la restructuration militaire que connaît cette ancienne ville de garnison.

Le CRSD prévoit ainsi un total de 131 millions d'euros, dont 30 millions sont issus de l'Etat et 38 millions d'euros des collectivités, le reste étant apporté par des partenaires tels que la Caisse des Dépôts - dont le directeur général, Pierre-René Lemas, doit se rendre sur place ce vendredi 5 février - ou l'Ademe, et des acteurs privés. Châlons-en-Champagne a également rejoint la liste des territoires éligibles au dispositif de restructuration de défense, qui permet aux entreprises du territoire de bénéficier d'exonérations de charges et d'allègements d'impôts. Un classement notifié par un arrêté du mois de mai 2015. Ce n'est pas tout, la commune a rejoint la carte des aides à finalité régionale (AFR), le 30 octobre dernier. Bref, c'est tout un arsenal qui a été mobilisé.

"Dispositif unique en France"

"Il s'agit d'un dispositif unique en France", explique à Localtis Benoist Apparu, maire de Châlons-en-Champagne et député de la Marne, à l'occasion d'un séminaire sur les investissements et grands projets en régions en 2016, organisé par Parcours France (société événementielle spécialisée dans le développement des territoires) le 28 janvier à Paris. "Habituellement la partie financière du contrat doit être ciblée sur les friches militaires ; pour nous, elle peut porter sur l'ensemble du territoire. Pour la partie fiscale, on a le droit de cumuler les deux catégories : le crédit d'impôt de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 750 euros par emploi et par an, pendant cinq ans, pour les entreprises commerciales et artisanales de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et les exonérations destinées au flux d'entreprises qui viendraient s'installer sur notre territoire (exonération d'impôt sur les sociétés et de charges sociales pendant cinq ans)."

Au-delà des suppressions d'emplois militaires, c'est aussi la perte du statut de capitale régionale consécutif à la création des "régions XXL" qui a justifié ces mesures exceptionnelles, obtenues il est vrai grâce à une forte mobilisation des élus... "L'Etat nous a tués mais il a joué le jeu derrière", assure le député-maire. En comparaison, le CRSD de Reims est alimenté à hauteur de 3 millions d'euros seulement par l'Etat. Un montant à mettre toutefois en rapport avec le nombre d'habitants des deux villes : 1.000 emplois militaires en moins sur 50.000 habitants pour Châlons-en-Champagne, 2.000 pour 150.000 à Reims. L'impact n'est pas le même.

"Changer totalement d'ADN"

Pour Benoist Apparu, le CRSD n'est pas une mise sous perfusion. Il doit être l'occasion de "changer totalement d'ADN" dans le cadre d'une stratégie de long terme. "Jusqu'à maintenant, le rôle de la ville est de s'occuper de la vie quotidienne, les crèches, les écoles, les espaces verts... Nous avons ainsi 92 personnes qui se chargent des espaces verts, 57 des bibliothèques, 26 pour la vie scolaire... et 2 pour le développement économique. Il faut une transformation totale de l'ADN économique du territoire." Le maire a ainsi lancé ses propres restructurations, en faisant passer de 31 à 23 le nombre d'écoles, dans le contexte du départ de nombreux élèves mais aussi d'un déclin démographique plus lointain (entre 1975 et aujourd'hui, la ville a perdu 6.000 habitants). De quoi générer des économies, créer de l'épargne, pour mieux réinvestir ensuite. L'une des priorités est la redynamisation du centre-ville en déshérence depuis des années. (voir encadré ci-dessous)

Dans ce travail de transformation économique, le territoire compte aussi s'appuyer sur le développement de quatre filières de croissance que sont la "silver economy", la "smart agriculture", les énergies renouvelables et la logistique intermodale. "Nous avons une puissance de feu agricole, nous sommes au cœur d'un territoire agricole. La Foire de Châlons-en-Champagne, par exemple, attire 250.000 visiteurs sur dix jours, c'est le deuxième rassemblement agricole de France, après le Salon international de l'agriculture, qui attire chaque année 700.000 visiteurs à Paris." Depuis 2015, l'agglomération anime un cluster dédié à la révolution verte - "Smart Agriculture et Agroéquipements" -, en s'appuyant sur de grands groupes coopératifs (Invivo, Tereos) et des leaders technologiques du secteur (Smag, Nextep, Rocha, Ravillon...). Pour distribuer le budget disponible, un seul crédo : accepter uniquement les projets qui sont susceptibles de s'autofinancer au bout de cinq ans, soit la durée du CRSD. Si l'Etat reste très regardant sur l'utilisation des 131 millions d'euros, celle-ci fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'ensemble des signataires du contrat. Côté entreprises, grâce au dispositif d'exonérations de charges et de déductions fiscales, "nous avons quelques touches", signale Benoist Apparu, qui ne cache pas les difficultés à aller à la pêche aux entreprises. "Pour arriver à contacter le directeur de telle entreprise, qui n'est pas du tout située sur notre territoire, c'est difficile, et nous ne savons pas faire", explique-t-il. Un cabinet a été récemment choisi pour mener ce travail. L'un des premiers contacts a tout simplement été établi après un récent passage à la radio du maire...

Emilie Zapalski

LE PLAN DE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

La stratégie de Châlons-en-Champagne pour redynamiser son centre-ville s'appuie sur son classement en zone de restructuration de défense (ZRD), dont le but est de favoriser la création d'activités nouvelles. Il offre notamment un crédit d'impôt de 750 euros par an et par salarié (présent depuis plus d'un an) aux entreprises de moins de 11 salariés, et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et des exonérations de charges. Dans le cadre du contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), signé à l'automne 2015 avec l'Etat, des aides sont également octroyées aux commerçants du centre-ville.

Une enveloppe de 3,5 millions d'euros, sur les fonds de l'Etat issus du CRSD, permet ainsi de subventionner les projets de création d'entreprises, de développement et de diversification d'entreprises déjà existantes et de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire. Des prêts spécifiques sont aussi mobilisables auprès de la banque publique d'investissement, Bpifrance. Dans le cadre du CRSD, la région investit aussi une enveloppe de 800.000 euros, sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) baptisé "Artisanat du futur", visant moderniser les entreprises artisanales de production et améliorer ainsi leur compétitivité (aide à l'investissement et aide au conseil).

Au total, depuis le lancement des premières mesures de soutien en 2013 (plan local de redynamisation puis CRSD), 46 entreprises ont bénéficié d'aides, dont 27 entreprises du centre-ville (37% dans le commerce, 26% dans les services et 37% dans l'artisanat) pour un total d'1,2 million d'euros hors taxes d'investissements. Pour reconquérir son centre-ville, la ville s'est également adossée à une société d'économie mixte, la Semcha. Son objectif : racheter les locaux vacants, en lien avec les bailleurs sociaux, tout en réhabilitant des immeubles, dans la perspective d'y accueillir de nouveaux habitants. Le travail se fait sur deux dimensions : une dimension horizontale, qui permet d'agrandir les surfaces proposées, en fusionnant plusieurs locaux, et une dimension verticale, en réaménageant les logements au-dessus des locaux commerciaux. L'idée est ainsi d'accueillir, au rez-de-chaussée, de nouveaux commerces, dont la demande porte souvent sur de plus grandes surfaces que celles actuellement disponibles à Châlons-en-Champagne et, aux étages, des habitants. Cette démarche globale de reconquête des immeubles du centre-ville qui se met en place au fur et à mesure devrait permettre de réguler les prix des loyers commerciaux au centre-ville, souvent jugés trop chers par les porteurs de projet.

E.Z.